



Au service  
des peuples  
et des nations

## DEMANDE DE PRIX (RFQ)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 21/10/2019
	N° DE REFERENCE : UNDP/RFQ/2019/033

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre meilleure offre de prix pour l'exécution **des travaux de fourniture et installation de systèmes de vidéo-surveillance** tel que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises **jusqu'au lundi 04 novembre 2019 à 17H** à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le développement**

**L'attention de Monsieur le Représentant Résident du PNUD en Tunisie,**

**Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie**

**DEPOT DANS LA BOITE RESERVEE AUX OFFRES SOUS PLIS FERME MENTIONNANT LA REFERENCE**

**« UNDP/RFQ/2019/33 – Travaux de fourniture et installation de systèmes de vidéo-surveillance »**

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Veillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Conditions de livraison [INCOTERMS 2010] (Veillez lier ceci au barème de prix)	<input type="checkbox"/> N/A
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	Voir annexe 1.
Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)	La livraison des équipements doit se faire dans 60 jours, tandis que l'installation sera étalée sur 6 mois selon l'avancement des travaux de génie civile.
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	Dinar Tunisien.
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert	Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables.
Services après-Contrat	<input type="checkbox"/> Engagement de rectification de toute malfaçon identifiée.
Date-limite de soumission de l'offre de prix	Le 04/11/ 2019 à 17h00 (UTC +1).
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	Français/Anglais
Documents à fournir	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ;</li> <li>2. Une fiche de renseignement sur le soumissionnaire et qui renseigne sur le statut juridique et les capacités financières de l'entreprise ainsi que certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent ;</li> <li>3. Les attestations valides de régularité de la CNSS; l'attestation la plus récente justifiant de la régularité de la situation fiscale ou une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise s'est acquittée des impôts ;</li> <li>4. Les états financiers certifiés par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes sur les 2 dernières années (2017-2018) ;</li> <li>5. Une liste de six références portant sur des réalisations en tant qu'entreprise principale de travaux de même nature ou de même consistance, le volume de chaque type de travaux effectués au cours des deux dernières années, des informations sur les travaux en cours ainsi que sur les engagements contractuels de l'année en cours. En cas de besoin, les clients pourront être contactés pour vérifier les informations données. Ces références et informations sont accompagnées d'attestations/certificats correspondants ;</li> <li>6. Autorisation (originale) du constructeur pour participer à ce marché ;</li> </ol>

	<p>7. Le présent cahier des charges RFQ signé et cacheté ;</p> <p>8. Un catalogue des produits proposés,</p> <p>9. La déclaration stipulant que le soumissionnaire n'est pas associé directement ou indirectement aux consultants ayant réalisé les études techniques du projet ;</p> <p>10. Une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.</p>
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<p>X 90 jours.</p> <p>Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.</p>
Offres de prix partielles	Interdites.
Conditions de paiement	<p>Pour chaque site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> Tranche : réception des équipements ;</li> <li>- 2<sup>ème</sup> Tranche : installation sur site.</li> </ul>
Indemnité forfaitaire	<p>Dans le cas où le fournisseur ne délivrait pas les travaux spécifiés dans le délai stipulé dans le contrat, l'acquéreur sera en droit, outre les autres dommages éventuels, de déduire du prix du contrat, à titre de dommages et intérêts, une somme équivalente à 0.5% du prix de livraison des biens ou travaux retardés et ce chaque semaine, jusqu'à ce que les biens soient livrés, avec une déduction maximum de 5% du prix des biens retardés stipulé sur le bon de commande. Une fois ce montant maximum atteint, l'acquéreur pourra considérer la résiliation du bon de commande.</p>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformité technique et plein respect des exigences de la proposition du soumissionnaire.</li> <li>- Participation pour l'ensemble des articles demandés.</li> <li>- Prix le plus bas<sup>1</sup>.</li> <li>- Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat.</li> </ul>
Le PNUD attribuera un contrat à :	Une seule entreprise.
Type de contrat devant être signé	Bon de Commande.

<sup>1</sup> Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

Conditions particulières du contrat	Annulation du contrat en cas de retard de <i>dix semaines</i> dans son exécution ou de travaux de mauvaises qualités.
Conditions de versement du paiement	- Conformément aux conditions contractuelles des travaux du PNUD.
Annexes de la présente RFQ	- Termes de références (annexe 1). - Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2). - Conditions générales applicables aux fournitures de biens (annexe 3). La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat.
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)	<a href="mailto:procurement.tn@undp.org">procurement.tn@undp.org</a> Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Contrat qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire

appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : [http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct\\_english.pdf](http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf).

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,

*L'Unité Achats*

*21/10/2019*

## TERMES DE REFERENCE

### CONTEXTE

Dans le cadre de son appui au ministère de l'intérieur à la prévention, à la préparation, à la réponse aux crises et le renforcement des capacités de ces unités, le PNUD envisage d'installer des systèmes de vidéo-surveillance dans deux commissariats situés au gouvernorat de Mednine à savoir :

- Le commissariat de la police nationale de Jerba Midoun ;
- Le commissariat de la garde nationale de Beni Khdech.

Un réseau local (qui fera l'objet d'un autre marché) sera installé dans chacun des établissements su-indiqués pour relier les caméras aux NVRs PoE, et dont les spécifications générales sont les suivantes :

- Coffret mural avec les accessoires nécessaires (panneau de brassage, Switch L2, plateaux, bandeau d'alimentation, ...etc) ;
- Câblage Cat6 FTP brassé d'un côté dans un panneau de brassage et de l'autre côté terminé par un connecteur RJ45.

Les caméras seront connectées directement à l'NVR PoE en reliant les ports de ce dernier à ceux du panneau de brassage qui sont connectés aux caméras PoE, et ce via des Patchs câbles déjà fournis. Les câbles RJ45 du côté caméra seront logées dans des boîtes de dérivation encastrées. Le soumissionnaire doit fournir à la fin de chaque installation un tableau de repérage unique indiquant la correspondance entre l'identifiant de la caméra avec le port du panneau de brassage, le port du switch du NVR ainsi que l'adressage IP.

De plus, le présent TDR comprend la fourniture de 36 Kits d'enregistrement et de visionnage de scènes dont les composantes sont les suivantes :

- 01 NVR PoE ;
- 01 caméra + microphone ;
- 01 Téléviseur 40''.

Ces Kits seront livrés au siège du ministère de l'intérieur, sans installation, et une formation sur la configuration, l'administration et la maintenance, sera assurée à une équipe technique qui assurera l'installation de ces Kits.

### Remarques générales

Dans le cas du commissariat de Beni Khdech et pour des soucis de visibilité, le soumissionnaire sera tenu d'installer deux caméras externes sur un support métallique.

# SPECIFICATIONS TECHNIQUES

## Article 01 : NVR 16 canaux PoE

Qté : 02

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Entrée : 16 caméras numériques PoE, en Full-HD ;</li><li>• Sorties : 02*HDMI en FHD vers 02 écrans en simultané, pour assurer un affichage fixe de toutes les caméras sur les deux écrans (les Splitters HDMI sont acceptés) ;</li><li>• ONVIF ;</li><li>• Affichage multi-caméras : 1/4/8/9/16 et 1+5/1+7/1+9 ...etc. L'affichage sur les 02 écrans doit être identique et doit être statique en présentant toutes les caméras ;</li><li>• Affichage d'informations : nom de la caméra, temps, enregistrement, détection de mouvements ...etc ;</li><li>• Interface WEB intégrée, comprenant la configuration, la relecture, la vision live et supportant la commande PTZ ;</li><li>• Compression vidéo H265 et H265+ ;</li><li>• Relecture et mode de recherche ;</li><li>• Détection de mouvements, évènements déclencheurs, perte de signal et alarmes ;</li><li>• Camouflage de zones ;</li><li>• Résolution, Rafraichissement, et qualité vidéo configurable pour chaque canal ;</li><li>• Multi-utilisateurs ;</li><li>• Port RJ45 : 10/100/1000 Mbits/s, protocoles : TCP/IP, IPv4/IPv6, UPNP, UDP, SMTP, NTP, DHCP, FTP ...etc ;</li><li>• Accès via SMART PHONE ;</li><li>• Connectivité : Port PTZ et USB 2.0 ;</li><li>• Sauvegarde des enregistrements sur un volume externe, via un port Ethernet ou USB ;</li><li>• 2*disques dur ayant chacun 2 To de capacité ;</li><li>• Logiciel pour accès depuis un PC.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Conformité aux normes ISO 9001:2008 et conformité aux normes EN55022, EN55024 ou EN55024, EN60950 ou équivalentes pour les composants électriques.</li></ul>	

## Article 02 : Caméra numérique interne PoE

Qté : 04

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
<ul style="list-style-type: none"><li>Type : Numérique ;</li><li>Format : DOM ou MINIDOM ;</li><li>Résolution 1,3 Mégapixels HD ;</li><li>ONVIF ;</li><li>Jour &amp; nuit avec filtre IR auto-commutable, illumination 0.05lux et 0lux (IR on) ;</li><li>LED IR haute efficacité, portée 10 mètres ;</li><li>Balance des blancs et Commutation auto couleur &amp; mono ;</li><li>Objectif focale courte 2.7 – 2.8 adapté pour les petites pièces ;</li><li>Connectivité et protocoles : Ethernet, IPv4/IPv6, HTTPS, SSL, TCP/IP, UDP, ICMP, DHCP, FTP, SNMP, ...etc ;</li><li>Codecs vidéo : H265 et H265+ ;</li><li>Protection physique : IP 66 et anti-vandalisme IK10 ;</li><li>Châssis et support intégrés ;</li><li>Alimentation PoE.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Conformité aux normes ISO 9001:2008.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Outillage pour assurer les réglages d'orientation et de positionnement des caméras.</li></ul>	

## Article 03 : Caméra numérique externe PoE

Qté : 11

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
<ul style="list-style-type: none"><li>Type : Numérique ;</li><li>Format : DOM ou MINIDOM ;</li><li>Résolution 3 Mégapixels ;</li><li>ONVIF ;</li><li>Jour &amp; nuit avec filtre IR auto-commutable, illumination 0.05lux et 0lux (IR on) ;</li><li>LED IR haute efficacité, portée 50 mètres ;</li><li>Balance des blancs et Commutation auto couleur &amp; mono ;</li><li>Objectif 3.6 ;</li><li>Connectivité et protocoles : Ethernet, IPv4/IPv6, HTTPS, SSL, TCP/IP, UDP, ICMP, DHCP, FTP, SNMP, ...etc ;</li><li>Codecs vidéo : <b>H265</b> ;</li><li>Protection physique : IP 66 et anti-vandalisme IK10 ;</li><li>Châssis et support intégrés ;</li><li>Alimentation PoE.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Conformité aux normes ISO 9001:2008.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Outillage pour assurer les réglages d'orientation et de positionnement des caméras.</li></ul>	

### Article 04 : Caméra numérique externe PoE Varifocale

Qté : 9

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
<ul style="list-style-type: none"><li>Type : Numérique ;</li><li>Format : DOM ou MINIDOM ;</li><li>Résolution 4 Mégapixels ;</li><li>ONVIF ;</li><li>Jour &amp; nuit avec filtre IR auto-commutable, illumination 0.05lux et 0lux (IR on) ;</li><li>LED IR haute efficacité, portée 50 mètres ;</li><li>Balance des blancs et Commutation auto couleur &amp; mono ;</li><li>Objectif varifocal 2.8 – 12 mm ;</li><li>Connectivité et protocoles : Ethernet, IPv4/IPv6, HTTPS, SSL, TCP/IP, UDP, ICMP, DHCP, FTP, SNMP, ...etc ;</li><li>Codecs vidéo : <b>H265</b> ;</li><li>Protection physique : IP 66 et anti-vandalisme IK10 ;</li><li>Châssis et support intégrés ;</li><li>Alimentation PoE.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Conformité aux normes ISO 9001:2008.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Outillage pour assurer les réglages d'orientation et de positionnement des caméras.</li></ul>	

### Article 05 : Moniteur 23"

Qté : 04

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
<ul style="list-style-type: none"><li>Modèle industriel, recommandé pour un fonctionnement 24h/24h ;</li><li>Taille : 23" ;</li><li>Type de dalle : LED ;</li><li>Résolution : Full-HD ;</li><li>Luminosité : 250cd/m<sup>2</sup> ;</li><li>Taux de contraste : 1000:1 ;</li><li>Connectivité : (02*HDMI) ou (01 VGA et 01 HDMI) ;</li><li>Câble HDMI de 15-30 mètres pour liaison avec le NVR, selon le cas.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Conformité aux normes ISO 9001:2008 et conformité aux normes EN55022, EN55024 ou EN55024, EN60950 ou équivalentes.</li></ul>	

### Article 06 : Téléviseur 40''

Qté : 36

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Taille : 40'' ;</li><li>• Type : LED ;</li><li>• Résolution : FHD 1920*1080 ;</li><li>• Connectivité : entrée audio, 02*HDMI, fournir un câble HDMI ;</li><li>• Hauts parleurs intégrés ;</li><li>• Support bureau.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Conformité aux normes ISO 9001:2012 et EnergyStar.</li></ul>	

### Article 07 : NVR 04 canaux PoE

Qté : 36

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Entrée : 04 caméras numériques PoE, en Full-HD ;</li><li>• Sorties : 01*HDMI, résolution 1080p ;</li><li>• ONVIF ;</li><li>• Affichage multi-caméras ;</li><li>• Affichage d'informations : nom de la caméra, temps, enregistrement, détection de mouvements ...etc ;</li><li>• Interface WEB intégrée, comprenant la configuration, la relecture et la vision live ;</li><li>• Compression vidéo H265 ;</li><li>• Relecture et mode de recherche ;</li><li>• Détection de mouvements, évènements déclencheurs, perte de signal et alarmes ;</li><li>• Camouflage de zones ;</li><li>• Résolution, Rafraichissement, et qualité vidéo configurable pour chaque canal ;</li><li>• Économie d'énergie pour écran ;</li><li>• Multi-utilisateurs ;</li><li>• Port RJ45 : 10/100/1000 Mbits/s, protocoles : TCP/IP, IPv4/IPv6, UPNP, UDP, SMTP, NTP, DHCP, FTP ...etc ;</li><li>• Accès via SMART PHONE ;</li><li>• Connectivité : 02*USB sur l'un sera installée une souris qui doit être fournit dans le cadre de cette consultation ;</li><li>• Sauvegarde des enregistrements sur un volume externe, via un port Ethernet ou USB, fournir 02 clés USB 16 Go ;</li><li>• 01*disque dur de 2To ;</li><li>• Logiciel pour accès depuis un PC.</li><li>• Formation de techniciens sur la configuration, l'administration et la maintenance.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Conformité aux normes ISO 9001.</li></ul>	

## Article 08 : Camera IP + microphone

Qté : 36

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES PROPOSEES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Type : Numérique ;</li><li>• Format : DOM ou MINIDOM ;</li><li>• Résolution 2 Mégapixel FHD ;</li><li>• ONVIF ;</li><li>• Jour &amp; nuit avec filtre IR auto-commutable, illumination 0.05lux et 0lux (IR on) ;</li><li>• LED IR haute efficacité, portée 10 mètres ;</li><li>• Balance des blancs et Commutation auto couleur &amp; mono ;</li><li>• Objectif focale 3.6 ;</li><li>• Connectivité et protocoles : Ethernet, IPv4/IPv6, HTTPS, SSL, TCP/IP, UDP, ICMP, DHCP, FTP, SNMP, ...etc ;</li><li>• Codecs vidéo : H265 ;</li><li>• Codec audio : G.711 et PCM ;</li><li>• Châssis et support intégrés ;</li><li>• Alimentation PoE ;</li><li>• Microphone séparé est lié à la caméra.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Conformité aux normes ISO 9001.</li></ul>	

### Tableau quantitatif des articles

N°	Désignation des Articles	SN Jerba Midoun	GN Beni Khdech	Siège du ministère de l'intérieur	Total
1	Article 01 : NVR 16 canaux PoE	1	1		2
2	Article 02 : Caméra Numérique Interne PoE	1	3		4
3	Article 03 : Caméra Numérique Externe PoE	6	5		11
4	Article 04 : Caméra numérique Externe PoE Varifocale	4	5		9
5	Article 05 : Moniteur 23''	2	2		4
6	Article 06 : Téléviseur 40''			36	36
7	Article 07 : NVR 04 canaux PoE			36	36
8	Article 08 : Caméra PoE + microphone			36	36
9	Formation	1	1	1	3
10	Transport et installation	1	1		2

### **Services**

Le fournisseur retenu est tenu d'assurer les services suivants :

- Pose, installation, programmation et mise en service des composantes déjà citées ;
- Formation de l'équipe technique du ministère de l'intérieur, sur l'exploitation, la maintenance et la programmation de toute l'installation. Le fournisseur est tenu de fournir tous les documents, supports de cours et moyens pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation ;
- Assurer une garantie, pièce et main d'œuvre sur site, pour une durée d'une année à partir de la date de signature du PV de réception.

## FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR

*(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur)*

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : **UNDP/RFQ/2019/33 – Travaux de fourniture et d'installation de systèmes de vidéo-surveillance.**

**TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences Bordereau quantitatif décrit en annexe 1**

N° d'article	Description/Spécifications des biens	Qté	P.U HT	Sous-total par article en HT
1	Article 01 : NVR 16 canaux PoE	2		
2	Article 02 : Caméra Numérique Interne PoE	4		
3	Article 03 : Caméra Numérique Externe PoE	11		
4	Article 04 : Caméra numérique Externe PoE Varifocale	9		
5	Article 05 : Moniteur 23''	4		
6	Article 06 : Téléviseur 40''	36		
7	Article 07 : NVR 04 canaux PoE	36		
8	Article 08 : Caméra PoE + microphone	36		
9	Formation	3		
10	Transport et installation	2		
<b>Montant total du marché en HT en TND</b>				

**NB :**

Le fournisseur doit prendre en compte dans son offre financière l'organisation de plusieurs déplacements à chacun des sites, à savoir :

- Un déplacement pour l'exécution du marché ;
- Un déplacement pour la mise au point de l'installation et la signature du PV de réception ;
- Un déplacement pour assurer la formation sur site.

**TABLEAU 2 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes**

<b>Autres informations concernant notre offre de prix :</b>	<b>Vos réponses</b>		
	<b><i>Oui, nous nous y conformerons</i></b>	<b><i>Non, nous ne pouvons-nous y conformer</i></b>	<b><i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition</i></b>
Délai de livraison			
Exigences en matière de garantie et de service après-vente			
a) Garantie minimum d'un (1) an sur les pièces et la main-d'œuvre			
b) Unité de remplacement neuve si l'unité achetée est irréparable			
Validité de l'offre de prix			
Totalité des conditions générales du PNUD			

*NB. Liste des documents exigés dans le tableau des exigences*

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

*nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur]*

*[fonctions]*

*[date]*

## **Conditions générales**

### **1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE**

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

### **2. PAIEMENT**

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

### **3. EXONERATION FISCALE**

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

### **4. RISQUE DE PERTE**

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

### **5. LICENCES D'EXPORTATION**

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

## **6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT**

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

## **7. INSPECTION**

- 7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.
- 7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

## **8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

## **9. DROITS DU PNUD**

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

- 9.1 Acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;
- 9.2 Refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;
- 9.3 Résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **10. LIVRAISON TARDIVE**

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

## **11. CESSION ET INSOLVABILITE**

- 11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.

11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

## **12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

## **13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE**

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

## **14. TRAVAIL DES ENFANTS**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **15. MINES**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **16. REGLEMENT DES DIFFERENDS**

**16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

**16.2 Arbitrage.** A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la

CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

## **17. PRIVILEGES ET IMMUNITES**

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

## **18. EXPLOITATION SEXUELLE**

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

## **19. INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES**

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

## **20. POUVOIR DE MODIFICATION**

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.